



Abus sexuel dans la famille

Par **Lili**, le **21/02/2012** à **19:08**

Bonjour,

J'ai 24 ans en couple depuis plus d'un an, avec mon ami tout ce passe très bien, quand j'avais 11 ans ma poitrine a commencé à se développer et suite à un coup de soleil sur les épaules en me passant de la crème mon père a découvert que j'avais de la poitrine et m'a tripoté le sein je me suis retirée et il m'a dit laisse toi toucher par personne si tu ne le veux pas. 10 ans plus tard il m'a tripoté le ventre et là je me suis mise en colère et je l'ai tapé il s'est mis à rire ça m'a fait repenser à ce qu'il avait fait quand j'étais petite. Depuis je ne supporte plus qu'il me touche même si il veut me prendre dans ses bras et je voudrais savoir si vous considérez ça comme de l'abus sexuel? Merci pour vos réponses.

Par **stephane51**, le **16/07/2012** à **19:34**

Vous avez ressenti ce geste comme une intrusion. Personne ne peut se mettre à votre place. Si le geste de votre père avait été un attouchement, ses paroles auraient alors été en contradiction avec son geste.

Peut être a-t-il été maladroit ; peut être n'a-t-il imaginé que son geste envers sa petite fille grandissante avait pu être mal interprété, n'y voyant lui-même rien d'équivoque.

J'imagine que vous vous montrez distante vis à vis de votre père depuis ces faits. Ne vous en a-t-il jamais parlé ?

Peut être devriez vous lui dire ce que vous avez ressenti à l'époque....Mais je sais, c'est très délicat.

Par **Griphus72**, le **17/07/2012** à **15:53**

Lorsque vous nous dites "il m'a tripoté le ventre", est-ce qu'il vous a simplement touché le ventre ou utilisez-vous ce terme pour désigner des parties génitales?